

COMMUNE DE L'HÔPITAL DU GROSBOIS



03 81 59 27 90

mairie.hopital-du-grosbois@wanadoo.fr

<http://www.lhopitaldugrosbois.fr>

Réunion de conseil municipal

Compte rendu de la séance du 9 JANVIER 2025

Secrétaire de séance : TROUILLOT Raphaëlle

Le compte rendu de la séance du 28/11/2024 est approuvé à l'unanimité.

1/ URBANISME

Déclaration préalable de travaux

- DP 025 305 25 O0001 déposée par Léandre DUMAIN et Deborah CUGNEZ pour la création d'une pergola bioclimatique en aluminium.
- DP 025 305 24 N0024 déposée par Jean-Marie FAIVRE pour la modification fenêtre en porte fenêtre.

2/Avis Schéma de Cohérence Territoriale Loue Lison

- Le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, ou d'un bassin de vie, détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire.

Validation du projet à l'unanimité par le conseil municipal.

3/ Subventions Ecole primaire + collège Saône

- Primaire :

Voyage scolaire en mars 12 432.00 € en Normandie, soit 592.00 € par élève. L'APE a décidé de participer à hauteur de 200.00 € par enfant. Le Conseil décide, à l'unanimité, de verser 20.00 € par enfant (soit 420.00 €) ceci permettant l'octroi d'une subvention de la part de JPA (Jeunesse Plein Air) pour un montant de 800.00 €.

- Collège de Saône

Organisation des 50 ans du Collège, celui-ci demande une subvention de la commune pour participer financièrement à cet événement.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité, précisant que la commune n'aide que l'école communale.

4/Repas des aînés : organisation

Il se déroulera le samedi 25 janvier à partir de 12 h 00 à la salle de convivialité.

A ce jour, 54 personnes se sont inscrites.

5/Validation règlement cimetière

Validation du règlement du cimetière à l'unanimité, qui rentre en vigueur dès le 10 janvier 2025

Celui-ci sera disponible sur le site internet ou en mairie.

7/ Autorisation dépenses d'investissement avant vote du budget 2025

Le Conseil autorise le Maire à procéder à des dépenses d'investissement sur le budget 2025 avant son vote et ceci dans la limite des crédits suivants (25 % des montants N-1) :

| | |
|-------------|-------------|
| Chapitre 21 | 2 807.00 € |
| Chapitre 23 | 36 525.00 € |

Validation du conseil à l'unanimité.

La secrétaire,
Raphaëlle TROUILLOT



Le Maire

GRENIER Jean-Claude

